

Communiqué du diocèse de Nice

6 novembre 2025

COMMUNIQUÉ OFFICIEL

Nice, le 6 novembre 2025

Reprise publique des activités de l'archiconfrérie de la Miséricorde des Pénitents Noirs de Menton

En 2018, à la suite de conflits internes dans l'archiconfrérie de la Miséricorde des Pénitents Noirs de Menton, après avoir diligenté une enquête, Mgr André Marceau avait suspendu les activités de cette archiconfrérie.

En janvier 2024, Mgr Jean-Philippe Nault a proposé aux membres de l'archiconfrérie qui le souhaitent d'entrer dans un chemin pour étudier la possibilité d'une reprise d'activité. Pour cela, il a demandé à M. Paul Gillet d'accompagner ces membres comme administrateur. Tout cela fut annoncé et développé dans le communiqué de Mgr Nault, en date du 15 mars 2024.

Après 18 mois de cheminement, Mgr Nault accepte une reprise des activités de l'archiconfrérie à titre probatoire pour un an, à partir du 23 novembre 2025. Il est permis aux confrères et consœurs qui ont participé à ce chemin de pouvoir reprendre le sac lors de la messe de la solennité du Christ-Roi, à la basilique saint Michel. A cette occasion, des novices seront accueillis au sein de l'archiconfrérie. Celle-ci poursuivra ses activités régulièrement à la basilique, en attendant que la question de la propriété de la chapelle des Pénitents Noirs soit résolue. Le père Michel Maignant est nommé, par Mgr Nault, chapelain de l'archiconfrérie. M. Gillet demeure administrateur de l'archiconfrérie durant ce temps.

Les anciens membres de l'archiconfrérie qui n'ont souhaité jusqu'à présent entrer dans cette démarche sont toujours les bienvenus. En revanche, les membres de l'association « confrérie miséricorde pénitents noirs » ne peuvent utiliser le terme de pénitents, qui est canonique et manifeste le lien à l'Église catholique qui, à ce jour, ne reconnaît pas cette association.

Au terme de cette année probatoire, un bilan sera effectué afin de définir la poursuite de la reprise normale des activités et de la vie de l'archiconfrérie.